

QUI SIEGE EN CDESI ?

Sous la Présidence du Conseil Général de l'Ardèche, la CDESI est composée de 3 collèges de 10 membres

INSTITUTIONNELS ET PERSONNALITES

- Elus locaux (7)
- Représentants de l'Etat (2)
- Personnalité (1)

ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF ET DE SON SECTEUR PROFESSIONNEL

- Mouvement sportif fédéral (7)
- Professionnels sportifs (2)
- Organismes de formation (1)

AUTRES USAGERS ET GESTIONNAIRES DE L'ESPACE

- Gestionnaires d'espaces naturels (3)
- Autres usagers de la nature (7)

Propriétaires, chasseurs et pêcheurs, acteurs du tourisme, associations naturalistes, familiales et représentants des consommateurs, chambres consulaires, ...

QUEL FONCTIONNEMENT ?

• la CDESI s'est réunie à 4 reprises en 2003 pour définir ses orientations et valider l'état d'avancement des travaux entrepris. Elle s'appuie sur :

- Un **Secrétariat technique**, représentant le Conseil Général de l'Ardèche et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
- Un **réseau de partenaires** : le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Comité Départemental du Tourisme et le Comité des Randonnées Non Motorisées
- Trois **prestataires** chargés du soutien méthodologique et de la mise en œuvre du recensement :
 - le CERMOSEM, antenne de l'Université Joseph Fourier,
 - le CREPS Rhône Alpes – antenne de Vallon Pont d'Arc,
 - le Comité Départemental de Cyclotourisme.
- Deux **prestataires** chargés du volet environnemental :
 - le Laboratoire SENS – UFR STAPS de l'Université Joseph Fourier,
 - la FRAPNA Ardèche.

Ce réseau s'appuie sur différents groupes de travail réunis à 6 reprises depuis mai 2003, ouverts à l'ensemble des acteurs qui le souhaitent.

Le nom Ardèche évoque avec évidence une image fortement connotée « nature ». Le territoire de ce département, qui se veut aussi industriel, est vraiment un immense espace où les activités de pleine nature peuvent se pratiquer idéalement.

Cette caractéristique impliquait une structuration afin d'éviter les abus, les conflits, les risques divers et variés.

On comprend alors parfaitement que le Conseil Général ait voulu que le département s'engage au plus tôt dans la mise en place expérimentale d'une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Cette instance de réflexion et de concertation qui réunit l'ensemble des acteurs et des usagers de la pleine nature, sur la base d'une méthode participative travaille depuis un an à la préparation d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires qui s'appuie sur le recensement des espaces, sites et itinéraires et la mise en place d'un système d'information géographique.

Ce PDESI visera des objectifs de développement durable des activités de pleine nature dans des dimensions sociales, environnementales et économiques.

La façon dont les membres de la « toute jeune » CDESI se sont appropriés cette démarche, avec enthousiasme et pragmatisme, donne toutes ses chances de réussite au projet.

Ainsi, l'Ardèche aura en main un outil efficace pour observer, programmer et évaluer ses actions futures, car en toute chose pour maîtriser, il faut connaître. En l'occurrence, je rajouterai ... et se connaître.

Bruno DUPUIS

Conseil Général de l'Ardèche
Président de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires.

L'Ardèche est terre d'exception pour les Sports de Nature : ses Gorges à la notoriété mondiale et tous ses sites naturels ont constitué depuis leur démocratisation un creuset et un laboratoire pour leur développement.

Depuis de nombreuses années, les services déconcentrés ardéchois du Ministère des Sports ont œuvré aux côtés des collectivités territoriales pour l'initiative et la valorisation de potentialités des activités de Pleine Nature sur le territoire ardéchois.

La loi sur le sport de juillet 2000 a permis aux Conseils Généraux de mettre en place une commission départementale consultative pour élaborer un Plan départemental de gestion concertée des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature.

C'est naturellement que l'Etat, par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, s'est associé au Conseil Général dans le cadre d'un protocole de travail original et inédit, pour concevoir et expérimenter la mise en œuvre de cette initiative départementale.

Ce document d'étape est le fruit de cette fructueuse collaboration. Il conforte notre action et celle des partenaires actifs aux sein de la CDESI, en tout premier les acteurs des sports de Pleine Nature.

Alain CHARRIER

Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Ardèche
Membre de la CDESI

LES ENJEUX DE LA CDESI ...

- **Privilégier** les sports de nature, en améliorant leur accessibilité aux différents publics, en pérennisant et en sécurisant leurs lieux de pratiques,
- **Raisonnement** l'usage des lieux de pratiques, en tenant compte notamment des incidences environnementales
- **Favoriser la concertation** entre l'ensemble des usagers des espaces naturels

... ET SES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Recenser les Espaces, Sites et Itinéraires
- Prévoir des modalités de gestion concertée
- Etablir un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux Sports de Nature

RECENSER : POUR QUOI FAIRE ?

Gérer les territoires

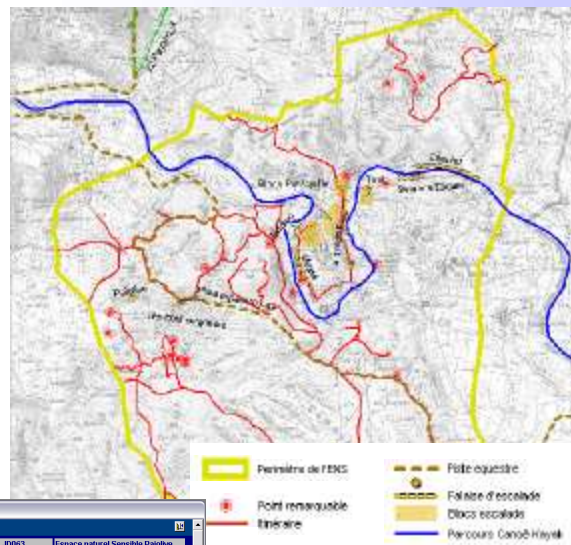
Les sports de nature, par définition, s'exercent de façon privilégiée dans des espaces naturels préservés. Ces espaces font de plus en plus souvent l'objet de mesures de gestion et de préservation environnementale.

Une meilleure connaissance des usages existants permet de minimiser leurs incidences éventuelles sur le milieu dans lequel ils s'exercent.

Par exemple, Il est nécessaire de connaître les activités se déroulant sur l'Espace naturel sensible du bois de Païolive pour définir les mesures de gestion environnementale adaptées. Le recensement des ESI apporte les éléments d'appréhension nécessaire aux gestionnaires pour qu'ils puissent dresser un premier état des lieux des usages et engager une véritable démarche de concertation avec les acteurs directement impliqués (les référents).

L'illustration présentée montre l'enjeu que revêt l'exhaustivité du recensement. En effet, un certain nombre de sites usuellement pratiqués n'était pas référencé dans le plan en décembre (en rouge sur la carte ci-contre).

Id Sous ESI	Nom ESI	Activité	Id ESI
07 ESCAL ID063	Arctique	Escalade	07 ESCAL ID063
34 ESCAL ID063	Bois de Païolive	Escalade	34 ESCAL ID063
05 ESCAL ID063	Bois de Païolive	Escalade	05 ESCAL ID063
10 CANOE ID058	Chasselas	Canoe Kayak	10 CANOE ID058
10 CANOE ID058	Chasselas	Canoe Kayak	10 CANOE ID058
0 ESCAL ID063	Chasselas	Escalade	0 ESCAL ID063
06 ESCAL ID063	Chasselas	Escalade	06 ESCAL ID063
72 ESCAL ID063	Les trois songes	Escalade	72 ESCAL ID063
25 ESCAL ID063	Mazot	Escalade	25 ESCAL ID063
54 ESCAL ID063	Païolive	Escalade	54 ESCAL ID063
0 EQUES ID063	Piste équestre n°1	Randonnée	0 EQUES ID063
31 ESCAL ID063	Total	Escalade	31 ESCAL ID063
31 ESCAL ID063	Total	Escalade	31 ESCAL ID063



Connaître

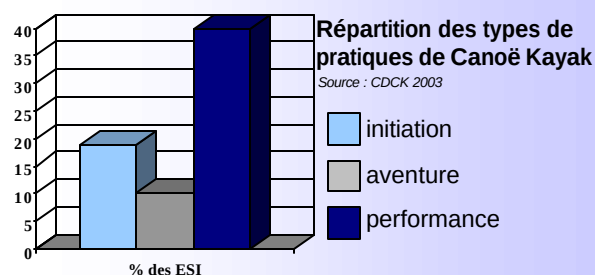
Le recensement a pour objectif l'aide à la décision et la restitution des données sous forme synthétique (annuaire, site internet et cartographies thématiques). Inscrire les sports de nature dans une stratégie départementale signifie en préalable en connaître les atouts, les points forts mais aussi les freins existants ou potentiels (le problème de la maîtrise foncière l'illustre de façon récurrente) au développement de la pratique. Cette restitution, adaptée à chaque discipline devient alors un argument pour la définition des stratégies de gestion ou de développement des activités sportives de nature.

Les extractions présentées peuvent permettre :

- d'appuyer la création d'équipements pour favoriser la compétition chez les kayakistes,
- de montrer l'urgence d'une réflexion approfondie sur les impacts potentiels de l'escalade sur les espaces naturels
- de fixer un objectif d'accessibilité des ESI pour les scolaires et en mesurer l'évolution,
- etc.

Faire connaître

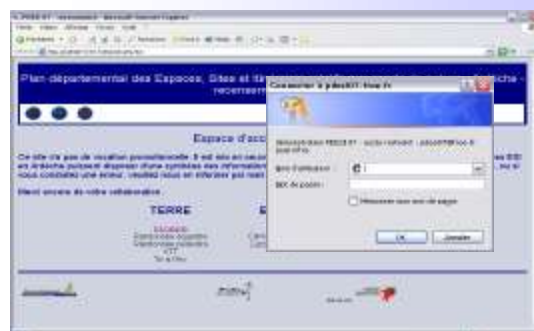
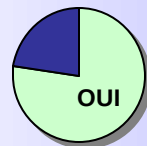
L'outil n'est pas figé, il doit évoluer pour s'adapter aux attentes des acteurs concernés et garantir la mise à jour des données. Elle n'existera qu'avec une appropriation effective de l'outil et de ses enjeux. Pour favoriser la diffusion des informations, un site internet expérimental (<http://pdesi07.free.fr>) est mis en place. Il permet d'accéder, pour les informateurs, aux données qu'ils ont transmises et de soumettre d'éventuelles modifications à l'administrateur du recensement.



Sites d'escalade soumis à une mesure de gestion environnementale



Sites d'escalade accessibles aux scolaires



LE RECENSEMENT : COMMENT CA MARCHE ?

ESI et sous ESI ?

Un ESI est une entité :

- surfacique -> **Espace** - > exemple : carte de course d'orientation,
- ponctuelle -> **Site** -> exemple : site d'escalade ,
- linéaire -> **Itinéraire** -> exemple : itinéraire de randonnée.

Un Sous ESI relatif à la pratique des sports de nature est créé lorsque les critères relatifs à la gestion territoriale ou à la prise en compte des milieux sont différents au sein d'un même ESI. Cette distinction peut être de trois ordres : foncière, réglementaire ou environnementale.

Un site d'escalade, une grotte ou un sentier de randonnée sont des ESI. Les tronçons de sentiers segmentés selon les limites cadastrales, les parcelles supportant un site d'escalade ou une portion de rivière soumise à une mesure environnementale spécifique sont des sous ESI. Un tableau référençant, pour chaque activité, la définition des ESI et sous ESI est disponible dans les trois lieux de collecte.

Les activités recensées

Aviron
Canoë-Kayak
Canyonisme
Cerf Volant
Char à voile / Kite
Course d'orientation
Cyclotourisme
Deltaplane
Escalade
Nage en eau vive
Parapente
Parcours acrobatique en hauteur
Pêche
Randonnée équestre
Randonnée motorisée
Randonnée pédestre
Raquettes à neiges
Ski alpin et disciplines associées
Ski de fond et disciplines associées
Spéléologie
Tir à l'Arc
Triathlon
Via Ferrata
Voile
Vol à voile
VTT

DES CRITERES PARTAGES

Pour définir le contenu du recensement des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (les lieux de pratiques), 3 groupes de travail se sont réunis en Mai et Juin 2003 afin de déterminer les critères d'appréhension répondant à une triple logique :

- être **pertinents** pour la gestion des ESI (équipements, développement, identification des problématiques, pérennisation des accès, préservation environnementale, ...)
- être **renseignables** par les acteurs des sports de nature (comités sportifs, collectivités, ...)
- être **utilisables** par les gestionnaires (il ne s'agit pas de disposer d'une information exhaustive sur les **pratiques, pratiquants et milieux** mais de l'information nécessaire et suffisante pour l'aide à la décision en matière de gestion des ESI)

Ces différentes réunions, dont le succès a pu être mesuré par l'importante participation des acteurs sportifs et territoriaux, ont permis d'identifier les champs suivants :

- **identification** de l'ESI, de ses référents, informateurs et de sa difficulté
- **aménagements**, secours et autres usages référencés sur l'ESI
- type de **pratiques** avérées et potentielles, pratiquants et médiatisation
- mesures de **gestion** territoriale et environnementale, statut du foncier

UNE ORGANISATION ADAPTEE

Afin de permettre aux acteurs sportifs et territoriaux d'intégrer, de consulter et de modifier leurs données, 3 lieux de collecte ont été mis en place :

- Le CREPS Rhône Alpes de Vallon Pont d'Arc : 04 75 88 15 24
- Le Comité de Cyclotourisme à Saint Julien en Saint Alban : 04 75 66 00 95
- Le CERMOSEM à Mirabel : 04 75 36 76 52

Dans chacun de ces sites, un interlocuteur est disponible pour présenter la démarche et accompagner les acteurs dans leur transmission d'informations.

DES PREMIERS RESULTATS ENCOURAGEANTS

La collecte des informations n'est pas achevée. Néanmoins, le 1er décembre 2003, des résultats significatifs ont été obtenus :

- 1050 Espaces, Sites et Itinéraires recensés
- 10500 sous-ESI, dont 80 % cartographiés
- 180 acteurs identifiés (coordonnées complètes, référents, ...)
- 380 mesures de gestion, préservation ou inventaire environnemental
- 900 parcelles identifiées
- 30 supports médias (topoguides, sites internet, ...)
- 20 études (fréquentation, impact, ...)

POUR UNE STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES LIEUX SPORTIFS DE NATURE

Inscrire les projets d'équipements dans une stratégie départementale est l'une des missions dont s'est dotée la CDESI. Dans le cadre des travaux préparatoires à l'écriture du Plan départemental, cinq projets portés par les acteurs sportifs ont été passés, lors de 3 réunions des groupes de travail, au crible d'indicateurs susceptibles d'aider à mesurer l'intégration de ces futurs équipements dans une approche durable du développement des sports de nature :

- Via Ferrata à Thueyts
- Voie verte sur l'Eyrieux
- Base équestre interdépartementale en vallée du Rhône
- Parcours nature de Tir à l'Arc
- Base Handisport

Cette approche a permis d'identifier les quatre familles de critères suivantes :

	exemples
Equité sociale ❑ accessibilité à tous publics (locaux, handicapés, sportifs et touristiques, ...), ❑ inscription de l'équipement dans une "éthique" sports de nature : apprentissage, éducation, sensibilisation à l'activité et au milieu de pratique, ... ❑ modalités de partage de l'espace avec les autres usagers dans le respect du droit des riverains, ❑ développement de la pratique scolaire et de découverte	•Dynamisation de la filière, sensibilisation et formation du public pour la base équestre •Accessibilité des sports de nature et des espaces natures aux personnes handicapées
Rentabilité économique ❑ estimation des pratiques professionnelles induites par l'équipement ❑ intégration de l'équipement dans la dynamique touristique existante (principe de non concurrence par rapport à des équipements existants, recours aux prestataires locaux, ...) ❑ contribution de l'équipement à l'attractivité du territoire, par l'image qu'il véhicule et la façon dont il est promu (accueil de compétitions sportives de haut niveau et loisirs, événementiels, raids,...) ❑démarche qualité visant à la satisfaction des clientèles et à son évaluation	•Enrichissement de l'offre de 25 prestataires pour la Via Ferrata •Création de retombées économiques indirectes (hébergement, restauration, services annexes...)
Préservation environnementale ❑réversibilité de l'équipement , étude d'impact préalable, ❑stratégie de gestion des flux de fréquentation (diffusion, organisation, information, ...) ❑sensibilisation des usagers au milieu dans lequel il évolue, de façon directe (panneaux, topoguides, ...) et/ou indirecte (formation des acteurs locaux par exemple)	•Réversibilité totale des équipements pour le Tir à l'Arc •Sensibilisation environnementale des prestataires et usagers pour la Via Ferrata
Et de manière transversale ❑durabilité de l'équipement par la maîtrise foncière, les choix techniques, les engagements contractuels en matière de gestion, ❑réflexion sur l'amortissement, l'entretien et l'évolutivité (adaptabilité) de l'équipement ❑respect de l'intégrité paysagère, et patrimoniale, ❑faire des sports de nature un moyen de promotion du patrimoine territorial et de ses pratiquants des ambassadeurs de l'activité et du territoire, ❑concertation préalable à la mise en œuvre du projet ❑évaluation permanente de la démarche	•Études de fréquentation •Etude paysagère pour la Via Ferrata •Aménagement durable pour les voies vertes •Sensibilisation aux patrimoines pour l'ensemble des projets •Accessibilité différenciée en fonction des publics pour garantir leur sécurité

Sports de nature et environnement

L'approche environnementale, par le fait même que les pratiques se déroulent en espace naturel, ne peut être omise. La CDESI a décidé de lancer une étude dont l'objet est de proposer des indicateurs qui permettront d'apprécier les enjeux environnementaux potentiels des projets d'équipement d'ESI. Cette étude a été confiée, après consultation, au laboratoire SENS – UFR STAPS de l'Université de Grenoble I en partenariat avec la FRAPNA 07 et cohérence. Sa restitution est prévue au printemps 2004.

LE PLAN DEPARTEMENTAL

La prochaine étape de travail consiste en la rédaction du PDESI qui a pour objectif de formaliser la stratégie départementale. Ce plan établira notamment des préconisations en matière d'équipements et de gestion des ESI. Dans l'objectif de le finaliser en avril 2004, 3 réunions, ouvertes à tous les acteurs souhaitant y participer, sont programmées :

Le 2 mars : conciliation autour des sports de nature, 10h à 19h au CREPS à Vallon Pont d'Arc,

Le 18 mars : structuration de la filière professionnelle, de 10h à 19h à la Croix de Bauzon,

Le 1er avril : validation et amendements des éléments constitutifs du Plan, 10h à 19h au Conseil Général de l'Ardèche, La participation du plus grand nombre est vivement souhaitée.

Contacts

Conseil Général de l'Ardèche
Bruno Damiens : 04 75 66 79 12
Direction Départementale Jeunesse et Sports
François Hausherr : 04 75 66 15 46
CERMOSEM - UJF
Olivier Reymbaut : 04 75 36 76 52

ou par internet
✉ pdesi07@free.fr
🌐 <http://pdesi07.free.fr>

Réalisation pour le secrétariat technique

